

GARE À LA FAUNE

AVIS AUX CAMPEURS VOUS ÊTES AU PAYS DES OURS – GARE À LA FAUNE!

Lorsque vous avez fini de manger, lorsque vous dormez, ou si vous quittez votre site pendant un certain temps, rangez **TOUTE LA NOURRITURE** et **LES AUTRES ARTICLES POUVANT ATTIRER LES ANIMAUX SAUVAGES** dans un véhicule, une roulotte ou une autocaravane à parois rigides (et non pas dans une tente ou une tente-roulotte).

Les odeurs et certains éléments visuels peuvent attirer les animaux sauvages sur votre emplacement de camping ou de pique-nique.

Ne laissez **JAMAIS** ces articles (pouvant attirer les animaux sauvages) à l'extérieur sans surveillance :

- des glacières
- de la nourriture (que le contenant soit ouvert ou fermé)
- des ordures
- de la vaisselle ou des casseroles
- de la nourriture ou des bols pour animaux de compagnie
- des bouteilles, des canettes ou des verres
- du savon ou des articles de toilette
- des articles servant à la préparation de la nourriture

Nourrir des animaux sauvages accroît les risques pour la sécurité des personnes, leurs biens, la santé des animaux sauvages et l'écosystème local.

Une fois qu'un animal s'habitue à être nourri par des gens ou dans des zones associées à des personnes, il peut devenir un risque pour la sécurité publique et il peut être nécessaire de le détruire.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le personnel des parcs.

Emplacement de camping sûr



Emplacement de camping dangereux



SI VOUS VOYEZ UN OURS, SIGNALEZ-LE IMMÉDIATEMENT AU PERSONNEL DU PARC.

Rangez tous les articles pouvant attirer les animaux sauvages dans un endroit sûr.